

MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

NOM et PRÉNOM
GRADE et FONCTION
ÉTABLISSEMENT

À Madame la Rectrice
Sous couvert de *

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/84 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **vendredi 27 novembre 2020** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **Mont-Saint-Aignan**.

Il est organisé par le secrétariat académique du SNES-FSU sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrête du 29 décembre 1999 publié au JORF du 6 janvier 2000).

À le.....

Signature.

* Nom et fonction du chef d'établissement ; cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique. **Elle doit aussi être transmise pour information à la direction de l'INSPE.**

- Ce modèle est également disponible en ligne :
- <https://normandie.snes.edu/stage-fstg-mutations-inter-academiques-vendredi-27-novembre-2020.html>
- Un envoi par mail à votre chef d'établissement et à la direction de l'INSPE suffit.

La demande d'autorisation d'absence est à déposer un mois avant, soit avant le mardi 27 octobre 2020 (donc avant les vacances scolaires de la Toussaint) !



Section académique de Rouen
14 Boulevard des Belges
76000 ROUEN

tél : 02.35.98.26.03 e-mail : rouen@snes.edu

Stage Mutations Inter – Professeurs et CPE stagiaires

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

Rouen

Quelques mois après la rentrée, ce stage permettra :

- ❖ de vous informer des **mutations, auxquelles vous devez obligatoirement participer cette année. À cette date, la saisie des vœux aura commencé ;**
- ❖ confronter les **expériences** (travail en classe et en vie scolaire, échanges avec les collègues, relations avec l'administration,...) ;
- ❖ réfléchir ensemble aux **revendications** à élaborer (contenu de la formation adaptée, prise en charge des frais de déplacement, rôle du tuteur, titularisation, ...) ;
- ❖ répondre aux questions concernant le **déroulement de la carrière ;**



Le SNES-FSU prend en charge le repas pour tou-te-s et les frais de déplacement pour les syndiqué-e-s !

Ce stage est ouvert à tou-te-s, syndiqué-e-s ou non : venez nombreux !

Pourquoi des stages syndicaux ?

Alors que se raréfie l'offre de formation continue pour les enseignants et que la profession est attaquée de toutes parts (statuts, services, carrières, ...) les stages syndicaux permettent de :

- ▶ se rencontrer : ne pas être isolé dans son établissement ;
- ▶ s'informer : connaître les dernières dispositions du Ministère ;
- ▶ échanger : résister aux diverses pressions ;
- ▶ proposer des alternatives syndicales.

À qui sont-ils destinés ?

Dans leur grande majorité à tous les collègues syndiqués ou non syndiqués. Invitez les collègues de votre établissement à vous y accompagner !

Où et quand ont-ils lieu ?

La plupart du temps dans notre local académique et en général sur le temps de travail, durant une journée (9H30-16H30).

Comment s'y inscrire ?

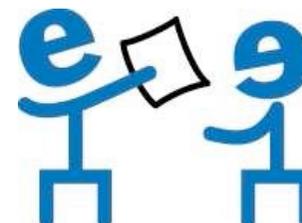
Il faut renvoyer votre inscription à l'adresse du SNES-FSU à Rouen. Vous devez aussi déposer auprès du chef d'établissement une demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage (modèle en 4^e page).

La participation à ces stages de formation syndicale est un droit statutaire dans la limite de 12 jours par an, qu'il ne faut pas hésiter à exercer et qu'on ne peut vous refuser.

Davantage de précisions sur le site

<https://normandie.snes.edu/-stages-.html>

(rubrique : **Actualités – stages**)



**BULLETIN D'INSCRIPTION
À RETOURNER ABSOLUMENT AU
SNES-FSU 14 boulevard des Belges 76000 ROUEN
ou par Mail à rouen@snes.edu**

NOM :

.....

PRENOM :

.....

TÉL :

.....

MAIL :

.....

ADRESSE :

.....

ETABLISSEMENT :

.....

PARTICIPERA AU STAGE FSTG DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

**PARTICIPERA AU DÉJEUNER AVEC LES MILITANTS DU
SNES-FSU : OUI / NON**

.....

Le repas est remboursé à tou·te·s
et les frais de déplacement aux syndiqué·e·s!